

2025-06

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNE

Arrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 04 mars, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM.: Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM.: Guillaume CAUMON, Séverine MONTANARO-WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Nadège OGER, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 28/02/2025

**Délibération n°2025-06 : Acquisition d'une parcelle à proximité du boulodrome**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Dans la perspective d'une extension du boulodrome, il est proposé d'acquérir un terrain situé à proximité des terrains actuels de pétanque le long de la voie communale n°8.

La parcelle concernée est issue de la division de la parcelle section D, n°1089, numérotée A dans le plan annexé.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle située en zone agricole d'une contenance de 1198 mètres carrés auprès de son propriétaire, Monsieur Gabriel Labarhouille, pour un prix de 1 euro le mètre carré, soit 1198 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle numérotée A dans le plan annexé, d'une contenance de 1198 mètres carrés et issue de la division de la parcelle section D, n° 1089, au prix de 1€ le mètre carré soit 1198 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les diligences nécessaires et à signer tous actes et documents pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 05/03/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

05 MARS 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

05 MARS 2025